



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-06/07

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt six</b>
en exercice :	<b>29</b>
présents :	<b>24</b>
votants :	<b>29</b>
pour :	<b>29</b>
contre :	<b>0</b>
abstention :	<b>0</b>

**le 23 juin à 19 heures**  
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2026

**PRESENTS :**  
Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. FABRE Claude donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.  
M. MARTIN Gilles donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
M. MERLO Raymond donne procuration à Mme CRETELLO Karine.  
Mme LEANDRI Stéphanie donne procuration à M. PEREZ Serge.

#### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AU 01/09/2026**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;
- Vu** le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- Vu** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifié portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu** le décret n° 2023-96 du 15 février 2023 portant diverses dispositions relatives aux conditions de recrutement dans les cadres d'emplois de la police municipale et des agents sociaux territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du Code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;
- Vu** la délibération n° 01/07 du 29 janvier 2007 portant création d'un emploi permanent de chef de service de police municipale à temps complet au grade de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Vu** le budget de la collectivité ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** les besoins de réorganisation du service de police municipale et la nécessité de créer un nouvel emploi permanent de chef de police municipale à temps complet, pouvant s'établir sur la base du grade de chef de service de police municipale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**Article 1 :**

De créer un emploi permanent de responsable de service de police municipale à temps complet, sur le grade de chef de service de police municipale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Article 2 :**

De dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi, ainsi que les charges s'y rapportant, sont inscrits au budget 2026 et seront inscrits aux budgets successifs.

**Article 3 :**

De modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Article 4 :**

D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et décisions nécessaires à ce recrutement et à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**